

Mieux protéger les mineurs contre la violence en ligne

Les adultes ne sont pas les seuls à passer de plus en plus de temps en ligne, et le Parlement estime qu'il est essentiel de mieux protéger les enfants contre la violence, la haine, le terrorisme et la publicité nuisible sur Internet. Ce mardi 25 avril, les députés de la commission de la culture et de l'éducation ont adopté une mise à jour de la législation européenne sur les services de médias audiovisuels afin de rendre Internet plus sûr pour les mineurs.

« L'une de nos priorités est la protection des mineurs. Nous avons proposé d'adapter certaines des règles applicables aux programmes télévisés aux services sur Internet », explique **Sabine Verheyen**, députée démocrate-chrétienne allemande en charge du dossier au Parlement.

Les députés souhaitent notamment que les plateformes de partage de vidéos mettent en place un mécanisme permettant aux internautes de signaler du contenu préjudiciable. Les plateformes devront ensuite supprimer le contenu concerné.

Parmi les propositions adoptées aujourd'hui figure également une interdiction de la publicité et du placement de produits pour le tabac, les cigarettes électroniques et l'alcool dans les programmes télévisés et sur les plateformes de partage de vidéos à destination des enfants.

En plus de la protection des mineurs en ligne, la mise à jour de la directive propose un quota de 30 % d'œuvres européennes dans les catalogues des plateformes à la demande. La Commission européenne avait initialement proposé un quota de 20 %.

L'ensemble des députés réunis en session plénière se prononceront le 15 mai prochain à Strasbourg sur l'ouverture des négociations avec le Conseil.

En savoir plus

[Parcours législatif](#)

[La page de la commission de la culture et de l'éducation](#)

[La co-rapporteur Sabine Verheyen \(PPE, Allemagne\)](#)

[La co-rapporteur Petra Kammerevert \(S&D, Allemagne\)](#)



<https://www.europartv.europa.eu/en/programme/society/better-protection-for-children-online>